Partir à la retraite, ce n'est pas qu'une question d'âge.

Que vous souhaitiez l'aborder en douceur, augmenter son montant ou reprendre une activité, il existe plusieurs façons de préparer son passage à la retraite.

Pour vous poser dès maintenant les bonnes questions, rendez-vous sur lassuranceretraite.fr

UNE QUESTION SUR LA RETRAITE ?

Contactez-nous

lassuranceretraite.fr

Pour nous écrire, retrouvez l'adresse de votre caisse régionale sur **lassuranceretraite.fr,** rubrique Nous contacter.

3960 Service gratuit + prix appel

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60

RETROUVEZ-NOUS SUR

POUR EN SAVOIR PLUS

L'Assurance retraite : **lassuranceretraite.fr**

Équipements pour les personnes âgées : **bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr**

Pour bien vieillir : **pourbienvieillir.fr**

Sécurité sociale : **www.securite-sociale.fr**

Création : LIBRE MULLENLOWE - Photos : Gettyimages.

l'assurance retraite

le service public engagé pour votre avenir

1. JE PEUX RALENTIR MON ACTIVITÉ EN DOUCEUR : LA RETRAITE PROGRESSIVE

Le principe ?

Vous passez à temps partiel et commencez à toucher une partie de votre retraite. Cela vous permet de continuer à cotiser et d'amorcer une transition en douceur.

L'avantage ?

Une diminution du temps de travail avant votre âge légal de retraite, sans baisse importante de revenus.

Les conditions ?

Avoir au moins 60 ans, et déjà validé 150 trimestres.

_C'est le choix de Nathalie, salariée dans une banque :

“ J'ai vu avec mon employeur pour passer à mi-temps jusqu'à mon âge légal de départ à la retraite. Ça me permet de lever un peu le pied, de voir davantage mes petits-enfants, tout en restant active. Et je perçois déjà une partie de ma retraite en complément de mon salaire à mi-temps. ”

2. JE PEUX ALLER UN PEU PLUS LOIN POUR MES REVENUS : LA RETRAITE AVEC SURCOTE

Le principe ?

Vous continuez de travailler à temps plein quelques mois ou années de plus. Vous augmentez ainsi le montant de votre retraite, sans changer vos habitudes.

L'avantage ?

L'augmentation de votre retraite de + 1,25 % par trimestre travaillé.

Les conditions ?

Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite, et validé tous vos trimestres.

_C'est le choix de Karim, technicien dans le privé :

“ Je pouvais partir à la retraite dès 62 ans, mais j'ai choisi de travailler deux années de plus.

J'aime mon métier mais surtout je bénéficie d'une surcote sur ma retraite. Je m'assure ainsi un meilleur revenu pour plus tard. ”

3. JE PEUX PASSER EN MODE HYBRIDE : LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Le principe ?

Vous prenez votre retraite… puis vous reprenez un nouvel emploi, à un rythme choisi. Une autre façon d'envisager la retraite selon vos besoins, avec une activité rémunérée.

L'avantage ?

La liberté de retravailler et de cumuler des revenus comme vous l'entendez.

Les conditions ?

Avoir atteint l'âge légal avec taux maximum, et obtenu toutes vos retraites (base et complémentaire) si vous voulez bénéficier du cumul emploi-retraite intégral.

_C'est le choix d'Isabelle, ancienne cheffe de projet devenue consultante indépendante :

“ À 65 ans, j'ai demandé ma retraite mais j'avais en tête de continuer à travailler en freelance pour transmettre mon expertise. Alors je me suis lancée, avec des horaires raisonnables. Et maintenant je touche les revenus de mon activité, en plus de ma retraite. ”